

Eco-conformité proactive : un avantage sur la concurrence

08 avril 2016, 02:00

Thomas Vandenhaute

Mise en oeuvre de l'écoconception -- le moment est venu

Le fabricant qui met sur le marché des produits liés à l'énergie est souvent tenu au respect des exigences en matière d'écoconception. Les directives européennes à ce sujet prévoient des réglementations spécifiques concernant les exigences applicables à un grand nombre de produits.

Pendant longtemps, le focus était mis sur les performances énergétiques des produits, mais aujourd'hui beaucoup d'attention est accordée à d'autres aspects, notamment l'efficacité de la mise en oeuvre des matières premières. La législation est donc loin de tout inclure. Dans une première phase, il faut définir les normes. Ensuite seulement, on peut s'y référer pour déterminer le contenu de la législation.

La bonne nouvelle, c'est que vous pouvez, en tant qu'entreprise, apporter votre pierre au processus de développement des nouvelles normes. Mieux même : la Commission européenne invite les organisations de normalisation CEN, CENELEC et ETSI à agir dans ce sens. Les avantages ? Vous êtes parmi les premiers à être au courant des nouvelles exigences et vous contribuez à déterminer l'avenir en matière d'écoconception. Et puisque vous savez par avance quelles sont les nouveautés dans le domaine de l'écoconception, vous êtes en mesure de mettre rapidement sur le marché les produits de demain. Bref, votre entreprise est tout de suite en pole position à cet égard.



Image: Commission Européenne

Écoconception : applicable à un large éventail de produits liés à l'énergie

Hypothèse : vous souhaitez optimiser le bilan écologique de vos produits, parce que vous savez que clients sont très sensibles à ce sujet. Les produits qu'ils achètent sont choisis en fonction du coût total de l'utilisation, et non pas uniquement sur la base du prix d'achat. Dans pareil cas, le

cycle de vie complet de vos produit doit être pris en compte, à commencer par le processus de conception.

En 2005, l'Union européenne a établi un cadre pour la fixation des exigences en matière d'écoconception applicables aux produits consommateurs d'énergie. Ultérieurement, le domaine d'application a été étendu aux produits liés à l'énergie. Ces produits sont subdivisés en différents groupes de produits, chacun avec des exigences spécifiques, principalement en ce qui concerne l'efficacité énergétique.

Sur la base du cadre de cette réglementation, des exigences spécifiques peuvent être définies pour les produits les plus divers. Aujourd'hui, il en existe déjà pour une trentaine de produits, depuis le moteur électrique jusqu'au climatiseur. Pour un aperçu complet, cliquez [ici](#).

Lors du développement de la législation, on fait souvent appel aux méthodes mentionnées dans les normes. La directive Ecoconception et toutes les normes correspondantes peuvent donc avoir un impact sur un large éventail de produits. Dès lors que vous participez à la définition des normes, vous avez d'emblée une longueur d'avance sur vos concurrents.

Objectif : exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie

Dans l'évaluation des aspects significatifs ayant trait à la protection de l'environnement, on tient compte des différentes phases du cycle de vie d'un produit, notamment:

- sélection et utilisation des matières premières,
- fabrication,
- emballage, transport et distribution,
- installation et maintenance,
- utilisation du produit et fin de la durée de vie programmée (état du produit à partir de la fin de sa première possibilité d'utilisation jusqu'à sa mise au rebut, à titre définitif).

Pour chaque phase, un nombre d'aspects ayant trait à l'environnement peuvent être analysés, par exemple :

- consommation de matières premières;
- énergie et autres consommables, par exemple, l'eau de production;

- émissions prévisibles dans l'air, dans l'eau, ou dans le sol;
- nuisances prévisibles résultant d'incidences physiques (par exemple, bruit, vibrations, rayonnement ou champs électromagnétiques);
- production prévisible de déchets, possibilités de réutilisation , recyclage et récupération des matériaux et/ou d'énergie (en ligne avec la directive 2002/96/CEE relative aux appareillages électriques et électroniques en fin de vie (AEEA)).

Les paramètres les plus divers ont à cet égard un impact sur : le poids et le volume du produit, utilisation de recyclats, mise en oeuvre de composants récupérés, consommation d'énergie, eau, et autres consommables, utilisation de matières dangereuses, quantité et type de ressources requises pour utiliser le produit de manière adéquate (par exemple, pièces d'usure), mesure dans laquelle est envisageable une réutilisation ou un recyclage du produit et de ses composants, prolongation de la durée de vie ...

Dès lors que des exigences en matière d'écoconception sont applicables à un produit déterminé, les conséquences peuvent aller très loin, pour ce qui concerne le processus de conception. Avoir la possibilité d'influer sur le processus de conception et de production n'est donc pas négligeable. Bref : les premières personnes au courant des futures modifications et tendances ont forcément la possibilité d'anticiper les choses à venir.

Normes : comment sont-elles définies ?

Tout d'abord, les organisations européennes de normalisation CEN, CENELEC et ETSI sont invitées, par le biais d'un mandat de normalisation, à rédiger un texte de norme sur un sujet déterminé. Les organisations incluent la demande dans leur plan de travail, suite à quoi les comités techniques se mettent en devoir de développer des normes spécifiques. Un tel trajet de développement peut prendre des années.



Pour ce qui concerne le mandat de normalisation relatif à l'utilisation efficace des matériaux : l'objectif est de commencer par définir des normes génériques. Dans une seconde phase suivront les normes spécifiques au produit. Lorsque les normes auront été développées, elles seront prises en compte pour définir les exigences en matière d'écoconception. Souvent, les normes servent de base aux méthodes d'essai prescrites dans les exigences établies dans la législation.

Quel peut être le rôle de votre entreprise ?

En tant qu'entreprise – c'est valable également pour les PME– vous avez différentes manières d'influer sur ce processus de développement :

- **Siège dans comité de normalisation ou un groupe de travail.** Les comités et groupes de travail se réunissent plusieurs fois par an. Pour chaque réunion, il faut prévoir une journée ou même davantage, un tel mode de participation active est donc un sérieux investissement en temps, à prendre en compte.
- **Relecture des projets de normes.** Via des commentaires par écrit, vous avez la possibilité de donner un feedback sur le contenu des normes en cours de développement.
- **Participation passive.** On vous tient uniquement au courant de l'état d'avancement des travaux, vous recevez un (bref) résumé portant sur le contenu des normes, et sur les récents développements. Toutefois, vous n'avez aucune possibilité d'intervenir sur le contenu des textes.

Vous souhaitez participer à ce trajet ?

Vous souhaitez participer – de manière active ou passive – à ce trajet, ou vous avez une question à ce sujet ? Prenez contact avec **Tim Hamers** chez Agoria, n° tél. +32 2 706 80 22.

Vous souhaitez savoir quel est l'impact des exigences en matière d'écoconception pour ce qui concerne vos produits existants? Ou bien, vous souhaitez tenir compte du cycle de vie, pendant le processus de conception ? Les experts de Sirris peuvent vous conseiller et vous accompagner dans ce trajet. Prenez contact avec **Thomas Vandenhoute** chez Sirris, n° tél. +32 491 86 91 71.

À propos de ce projet

Sirris & Agoria ont déposé conjointement une proposition de projet auprès de l'agence flamande 'Agentschap Innoveren en Ondernemen' sur le thème 'proactieve eco-compliance als competitief wapen' (écoconformité proactive : un avantage sur la concurrence'. Si ce projet est retenu, nous allons mettre en place un suivi plus actif portant sur cette matière. Pour souligner l'importance de cette matière, nous allons également communiquer à intervalle périodique à ce propos. Nous analysons ce que les entreprises peuvent faire concrètement pour se démarquer de la concurrence.

Auteurs



Thomas Vandenhaute